

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.  
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**  
POZZO Maryvonne.

#### 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

##### 3.3 – Locations

#### **Autoriser M. Le Maire à sous-louer la maison abritant un cabinet de kinésithérapie pour une activité d'orthophonie** - Délibération n° DEL2023-04-26 -

M. Le Maire informe les conseillers que la kinésithérapeute, locataire communale au 10 A rue des Ecoles, aimerait accueillir une orthophoniste au sein de son cabinet.

Il précise que dans le cadre de la rédaction du bail professionnel confié à l'étude notariale de maître Damien Leonard, il convient de l'autoriser à sous-louer ce cabinet de kinésithérapie pour une activité d'orthophonie.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à sous-louer le cabinet de kinésithérapie du 10 A de la rue des Ecoles pour une activité d'orthophonie dans le cadre de la rédaction en cours du bail professionnel par l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer ce bail professionnel et l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le *26 avril 2023*;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.